

Aide à l'installation des artisans et commerçants

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

L'aide financière de la région Grand Est vise à soutenir les artisans et les commerçants en milieu rural lors de leur installation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles :

- entreprises artisanales, dont l'activité artisanale est l'activité principale (plus de 50 % du chiffre d'affaires)
- commerces exerçant des activités de proximité

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont concernés les projets d'installation en milieu rural.

— Dépenses concernées

Est éligible l'acquisition d'outils de production ou de travail visant à soutenir la 1^{ère} installation d'une entreprise ou faisant suite à une reprise d'activité:

- investissements en matériel portant sur la création de l'activité
- matériel d'occasion reconditionné à neuf et garanti 1 an
- petit matériel et/ou logiciel indissociable d'une machine liée à la production

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est plafonnée à 40 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région Grand Est.

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**

1 Place Adrien Zeller

BP 91006

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 15 68 67